



## PROGRAMME DE FORMATION

# CACES®R486 catégories A et B FORMATION et TEST PEMP

**Initial ou Recyclage.** Durée selon niveau et catégorie, journée de test incluse : 14h ou 21 h soit 2 jours ou 3 jours.

En INTER sur notre plateforme certifiée à Saint Élix le château.

### Public visé

Expert ou débutant, amené à utiliser des plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) de la catégorie concernée.

### Prérequis

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans.
- Être reconnu(e) physiquement apte par la médecine du travail et ne pas souffrir de vertige pour le travail en hauteur.
- Compréhension de la langue française.

### Objectifs pédagogiques

- Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, une PEMP dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R486 de la (CNAMTS) Caisse Nationale d'Assurances Maladie des travailleurs salariés.
- Avoir des notions sur les réglementations concernant le port des Harnais.
- Être capable de choisir le harnais adapté, le contrôler, et savoir le porter en toute sécurité en fonction des contextes.

### Contenu de la formation

#### Formation théorique

- Les PEMP et le contexte légal actuel : dispositions réglementaires CEE, décrets nationaux, recommandations CARSAT, contexte réglementaire particulier de la location des nacelles.
- Obligations du constructeur et du chef d'établissement.
- Formation, obligations et responsabilités des utilisateurs de PEMP.
- Le contexte du travail en hauteur.
- Les différents types de PEMP : classification et caractéristiques techniques.
- Règles de sécurité et de conduite.
- Abaques et polygone de suspension des PEMP dans les différentes situations de travail.
- Maintenance du matériel.
- Vérifications avant l'utilisation.
- Règles de mise en œuvre des PEMP et de déplacement.
- Risques liés à l'environnement : proximité des lignes électriques notamment (formation AIPR).
- Règles de communication entre les personnes autour des PEMP
- Protection individuelle.

#### Formation pratique

- Check List de vérification avant l'utilisation, repérage de l'itinéraire
- Calage du véhicule, déploiement, manœuvres diverses et précautions à prendre dans l'abaque d'évolution
- Coordination des mouvements de la PEMP et déplacement du véhicule porteur

#### Manœuvre et dépannage

- Entretien quotidien à réaliser sur chaque modèle utilisé
- Réflexes de sécurité
- Précision dans les manœuvres
- Rapidité dans l'exécution

#### Passage du test théorique et pratique le dernier jour

- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.
- La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques.
- Méthode participation active.
- Plateau technique avec aire d'évolution de 430m2, engins de la catégorie demandée et répondant aux exigences de la recommandation R486 en vigueur.
- Vidéoprojecteur, ainsi que paperboard et support de formation livret.
- Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

## Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R486 de la CNAM en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engin.
- La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.
- Durée de validité du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité : 5 ans

## Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

## Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

La dernière journée de cette action est dédiée au test CACES ® uniquement. Ce dernier représente 40% du montant de la prestation. Action de formation financable auprès de votre OPCO, compte CPF, France Travail, autofinancement.

## Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à [contact@seimaformationbtp.fr](mailto:contact@seimaformationbtp.fr).

## Le + :

Option porte-engin disponible. Recommandation 486 catégorie C : Conduite hors production des PEMP

 **Depuis le 1er janvier 2018** la formation AIPR Encadrant/Concepteur est obligatoire, pour les personnes travaillant sur un chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins de chantiers, de grues auxiliaires de chargement ou de véhicule utilisé dans le BTP ou les secteurs connexes.

Recommandation 486 catégorie A : PEMP à élévation verticale (*RS7000*)

Recommandation 486 catégorie B : PEMP à élévation multidirectionnelle (*RS7001*)

**Certificateur : Caisse nationale de l'assurance maladie**

**Date d'échéance de l'enregistrement : 18-12-2029**

**Date de décision : 12-2024**